



COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024 à CARENTAN-LES-MARAI (Les Veys)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2024/60 Domaines de compétences par thème – Aménagement du territoire – Révision de la charte en vue du renouvellement du décret ministériel pris en février 2010 - Validation du mémoire de réponse à l'Autorité Environnementale

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 mars 2024 à Carentan-les-Marais (Les Veys), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 20 mars 2024 aux membres délibérants et le 21 mars 2024 aux membres associés conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Hedwige COLLETTE (*pouvoirs de Christelle CASTELEIN et Maryse LE GOFF*), Benoît FIDELIN, Patrick THOMINES (*pouvoirs de Martine LEMOINE et Hervé MARIE*)

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOR (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche - *pouvoir d'Aurélié GIGAN*)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Miche MAUDUIT*), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan – *pouvoir de Gérard VOIDYE*), Jocelyne LEVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Laurent HUET*), Aurélien MARION (Apperville), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Gérard TAPIN (Marchésieux – *pouvoir de Marie-Agnès HÉROUT*)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT, Marianne ROZET

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ, Hervé MARIE, Jean MORIN

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Aurélié GIGAN (CC Coutances Mer et Bocage), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAUT** (Rauville-la-Place), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Adrien **ALLARD** (Sous-préfet de Bayeux), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - Chargée de mission Parcs naturels régionaux et Biodiversité)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 20 membres + 12 pouvoirs

Soit un quorum de 32 membres sur 58

CS 2024/60 Domaines de compétences par thème – Aménagement du territoire – Révision de la charte en vue du renouvellement du décret ministériel pris en février 2010 - Validation du mémoire de réponse à l'Autorité Environnementale

Avancement de la procédure pour mémoire

- Le Parc a accueilli les rapporteurs de l'avis de l'Autorité Environnementale les 30 et 31 janvier 2024.
- L'Autorité Environnementale a émis son avis le 22 février 2024.

Et pour la suite (des retards ont été pris à chaque étape de la procédure, une perte de label, d'une durée à définir en 2024, devra probablement être envisagée) :

- Enquête Publique du 30 avril au 30 mai 2024 ;
- Examen final de l'État automne 2024 ;
- Délibération/adhésion des collectivités fin 2024/début 2025 ;
- Vérification de la légalité de la procédure et signature du décret fin 2025.

Les documents sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : <https://parc-cotentin-bessin.fr/documents>

Avis de l'Autorité Environnementale et mémoire de réponses du Parc

L'Autorité Environnementale a rendu son avis le 22 février 2024 (voir annexe 1). Il comporte 18 recommandations portants sur des compléments ou des précisions à apporter dans le rapport de la charte ou dans le rapport de l'évaluation environnementale.

Le Parc apporte ses réponses dans le mémoire joint en annexe 2.

Christopher MOREAU fait une remarque sur le paragraphe relatif à l'assainissement collectif, Bayeux Intercom est citée alors qu'aucune commune du Parc n'est concernée.

Marie COUELLIER (excusée) a fait part de 2 remarques par mail :

- la date de visite des 2 rapporteurs les 30 et 31 janvier 2024 (*et non le 20 et 21*)
- dans le paragraphe I « Contexte, présentation du projet de charte et enjeux environnementaux » : ce sont les mesures **non-phares** qui feront l'objet d'un suivi dans le cadre des programmes triennaux (*et non les mesures phares*)

Ces remarques seront corrigées pour le document final.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.
- **AUTORISE** le président à signer les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 29 avril 2024
Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponds d'Orve - BP 137
Saint-Germy-sur-Mer
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 | info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20240326-DELIB_CS2024_60-DE
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024